

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains esters acryliques originaires de la République populaire de Chine, du Royaume d'Arabie saoudite, de la République d'Afrique du Sud et des États-Unis d'Amérique

Base juridique : avis C/2026/1469 du 12.03.2026 – [JO C du 12.03.2026](#).

Type de mesure : ouverture d'une enquête antidumping sur les importations de certains esters acryliques originaires de la République populaire de Chine, du Royaume d'Arabie saoudite, de la République d'Afrique du Sud et des États-Unis d'Amérique.

Période d'enquête : entre le 01.01.2025 et le 31.12.2025.

Produit concerné : certains esters acryliques (EA), à savoir l'acrylate de butyle (BA) et l'acrylate de 2-éthylhexyle (2EHA), qui relèvent respectivement des numéros du Chemical Abstracts Service (CAS) 141-32-2 and 103-11-7, codes CUS (Customs Union and Statistics) 0012413-0 et 0017228-1.

Nomenclature concernée : code NC ex 2916 12 00 (code TARIC 2916 12 00 15).

Pays d'origine : République populaire de Chine, Royaume d'Arabie saoudite, République d'Afrique du Sud, États-Unis d'Amérique.